



## Abandon de poste et auto-entrepreneur

Par **Sunshine98**, le 11/02/2021 à 17:17

Bonjour,

Je suis actuellement auto-entrepreneur et salarié en CDI. Je voulais savoir si je peux envisager un abandon de poste tout en étant auto-entrepreneuse en évitant toutes sanctions de mon employeur et conservé mes indemnités chômage ou alors démissionner mais je ne pense pas que ma démission sera légitime pour pôle emploi.

Merci d'avance.

Par **youris**, le 11/02/2021 à 17:25

bonjour,

si vous voulez quitter votre poste, vous avez 3 solutions:

- le licenciement qui est une décision de l'employeur.
- la démission qui est une décision du salarié.
- la rupture conventionnelle qui est un accord entre le salarié et l'employeur.
- l'abandon de poste qui est la plus mauvaise solution pour le salarié, je vous conseille de taper " abandon de poste " dans votre moteur de recherche et vous verrez.

salutations

Par **P.M.**, le 11/02/2021 à 17:35

Bonjour,

L'abandon de poste est effectivement une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources de remplacement, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout

engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...